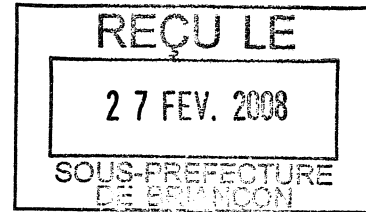




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25  
32 à partir du vote de la délibération n° 26  
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25  
2 à partir du vote de la délibération n° 26  
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon** : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

**Commune de Cervières** : Mme Nadine CHASTEL.

**Commune de La Grave** : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

**Commune de La Salle les Alpes** : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

**Commune de Monétier les Bains** : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

**Commune de Montgenèvre** : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

**Commune de Névache** : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

**Commune de Puy St André** : M. Denis HEDE.

**Commune de Saint Chaffrey** : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

**Commune de Val des Prés** : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

**Commune de Villar d'Arène** : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

**Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

### AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

# **DELIBERATION N° 12 DU 18 FEVRIER 2008**

*Rapporteur : Monsieur le Président*

**OBJET : FINANCES**  
**Transfert du patrimoine « assainissement »**  
Commune de La Grave

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transport et le traitement des eaux usées »,

**Vu** la délibération n°12 du 20 juillet 2007 relative au transfert de patrimoine assainissement des communes de La Grave et Cervières,

**Considérant** que l'exercice de la compétence ainsi transférée, implique que soient également transférés à la Communauté de Communes du Briançonnais les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exercice de cette compétence,

**Considérant** que cette mise à disposition est le régime de droit commun,

**Considérant** que conformément au second alinéa de l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition est constatée par un procès verbal contradictoire,

**Considérant** le courrier du 18 juin 2007 de la Mairie de La Grave, par lequel Monsieur le Maire nous communique les états définitifs devant servir à l'élaboration du procès verbal de transfert de patrimoine de sa commune,

**Considérant** que le transfert de patrimoine de la commune de La Grave a été approuvé par délibération le 20 juillet 2007 en même temps que le transfert de la commune de Cervières,

**Considérant** que la commune de Cervières a décidé de surseoir la signature de leur Procès Verbal de transfert,

**Considérant** dès lors que les opérations de transfert du patrimoine de la commune de La Grave ne peuvent plus être effectuées sur la base de la délibération du 20 juillet 2007,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

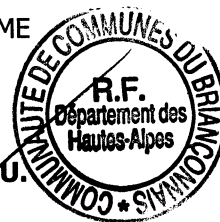
- Dit que cette délibération annuelle et remplace la délibération n°12 du 20 juillet 2007 de transfert de patrimoine des communes de La Grave et Cervières,
- Autorise M. le Président à signer le dit procès verbal de transfert de patrimoine avec la Commune de La Grave,
- Autorise M. le Président à passer les écritures comptables nécessaires à la prise en charge du transfert du patrimoine « assainissement » comme détaillées dans l'état ci-joint.
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif Assainissement 2008.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. :

25 FEV. 2008  
27 FEV. 2008

Date affichage :